



CTSD du 13 OCTOBRE 2022 – COUR D'APPEL D'ORLEANS

CE QU'IL FAUT EN RETENIR !

Le CTSD de la cour d'Appel d'Orléans s'est tenu le 13 octobre dernier. Les échanges avec les chefs de cour ont été riches et francs.

Nous vous proposons de découvrir les 4 infos principales à retenir de cette rencontre !

1. Allons-nous geler cet hiver ?

A cette question assez légitime, les chefs de cour ont tenu à nous rassurer ! A priori, personne ne succombera au froid dans son bureau ! **Le maintien à 19° recommandé par le gouvernement sera garanti dans les locaux les moins chauds de nos juridictions.** Autrement dit, même en « bout de chaîne », aucun bureau ne devra passer sous ce seuil ! Y compris si pour cela la température devra être supérieure aux 19° en début de chaîne ! N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté à ce sujet !

La Première Présidente a dit être « consciente de l'état de nos bâtiments ». Nous avons tout de même souligné qu'il était un peu cocasse de nous demander d'être « éco-responsables » (ce qui est un devoir citoyen que nous encourageons vivement!) alors que bon nombre **des nouvelles fenêtres du TJ d'Orléans sont défectueuses** depuis leur installation au printemps... Chauffer une pièce, même à 19° quand les fenêtres ne disposent pas de joints et que des jours de plusieurs centimètres ne sont toujours pas rebouchés... Ce n'est ni agréable pour les frileux ni très respectueux de notre belle planète... Les chefs de cour nous ont indiqué ne pas avoir été avertis de ces difficultés et vont suivre le dossier de très près pour qu'une solution soit apportée au plus vite !



2. Les effectifs 2023 : Des demandes enfin à la hauteur ?



Nous nous étions émus l'année dernière de la différence abyssale entre les besoins en juridictions et les demandes formulées par les chefs de cour auprès du ministère. Ces demandes en plus d'être largement en deçà de nos besoins ne reflétaient pas leur discours d'alors dans la presse. Le Procureur Général nous avait alors indiqué qu'il n'était pas en poste au moment de la demande adressée au ministère. Il avait poursuivi en nous promettant que les demandes pour 2023 seraient à la hauteur de nos espérances.

Alors qu'en est-il ? Côté fonctionnaires, les chefs de cour ont en effet tenu leur promesse. En demandant 108 titulaires pour l'ensemble des juridictions, notre message est bien passé ! Ces demandes se partagent ainsi :

- **83 greffiers ;**
- **21 adjoints administratifs (AA) ;**
- **2 secrétaires administratifs (SA) ;**
- **1 adjoint technique (AT) et**
- **1 directeur.**

Le SAR sollicite également la création de 4 postes de SA et d'un poste d'AA.

4 transformations de postes ont également été formulées.

Evidemment, il ne s'agit que de demandes... Le ministère a tout loisir d'y répondre, mais au moins, il ne pourra plus dire qu'il ne savait pas !

3. La modification de la charte des temps du TJ d'Orléans pas légale : On vous explique pourquoi !

Petit rappel pour comprendre de quoi on parle ! **Les collègues se faisant écrêter des heures plusieurs fois dans l'année ont fini par en avoir assez de travailler gratuitement.** Il a donc été voté en AG la modification de la charte des temps. La plage mobile passait alors l'après-midi de 16h à 18h au lieu de

18h30 précédemment. C'est-à-dire que les heures faites à partir de 18h01 seraient des heures supplémentaires et non plus des heures complémentaires.

Cette solution permet aux agents assistant aux audiences de pouvoir être rémunérés quand les heures complémentaires qu'ils ne pouvaient pas récupérer étaient jusqu'alors écrêtées et donc perdues.

Cette modification devait se faire conjointement à l'augmentation du plafond des heures en crédit-débit de l'agent de 12h à 18h. C'est-à-dire que les heures écrêtées ne le seraient plus dès la 13^{ème} heure mais à partir de la 19^{ème} heure. Cela laissait plus de temps pour pouvoir récupérer ces fameuses heures complémentaires...

Seulement voilà... Sur cette question bien précise, il y a un hic... **Et un sacré hic même puisque c'est tout simplement illégal...** En effet, **l'article 6 du décret n°2000-815 du 25 août 2000** relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique limite le nombre d'heures en crédit-débit à... 12 heures par mois...

Ces deux modifications allant de pair, l'UNSa-SJ a préféré attendre avant de voter pour l'adoption de la modification de la charte des temps. Les chefs de cour nous ayant proposé de nous revoir lors d'un **CTSD spécialement dédié à cette question dès janvier**, nous pensons qu'il est préférable d'apporter ces éléments aux collègues du TJ d'Orléans.

Evidemment, l'UNSa-SJ votera toujours ce que la majorité des collègues votent en AG concernant leur charte des temps mais il nous a semblé que ce cas précis méritait une petite pause pour que tout soit clairement expliqué aux principaux intéressés !

4. Les dossiers qui font du sur-place

Si certaines choses avancent malgré tout, d'autres dossiers font un inquiétant sur-place. C'est le cas notamment de la question de la **restauration des collègues à Montargis**. Toujours aucun restaurant administratif ou partenariat avec une quelconque enseigne leur donnant accès à des repas à tarifs réduits. Cette situation est d'autant plus regrettable que par les temps qui courent, les fins de mois arrivent de plus en plus vite. Malheureusement, peu d'espoir que les choses changent car aucun projet concret n'est véritablement sur les rails... Des « études sont en cours » nous dit-on...

Autre sur-place si vieux qu'on pourrait le dater au carbone 14, le dossier de **la médecine de prévention**. Là encore, c'est plus qu'alarmant. Les rendez-vous donnés se font sur les doigts d'une main pour les juridictions loirétaines. Cette situation n'est plus tenable et n'est pas compatible avec le mal-être que vivent les collègues ! D'ailleurs, les chiffres de l'absentéisme pour cause de maladie sont en nette augmentation ! Visiblement, la santé des agents n'est pas la priorité du ministère ! Cette situation ubuesque n'a que trop duré ! Ce dossier doit avancer au plus vite ! Nous y veillerons et nous serons là, à chaque instance de dialogue pour le rappeler au ministère !

Les membres de l'UNSa-SJ de la CA d'Orléans